



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ INDUSTRY CALSUL MOLY 2
GRAISSE

Version: 3.0

Date de révision: 29.03.2023

Date d'impression: 05/07/2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Valvoline™ INDUSTRY CALSUL MOLY 2
GRAISSE

Code du produit : 891545

Identifiant Unique De
Formulation (UFI) : M5X1-2P3N-Y30E-V0TJ

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du
mélange : GRAISSE

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Ellis Enterprises B.V., an affiliate of Valvoline
Wieldrechtseweg 39
3316 BG Dordrecht
Pays-Bas

Téléphone : +31 (0)78 654 3500 (aux Pays-Bas), ou prendre contact avec
le CSR local

Adresse e-mail de la
personne responsable de
FDS : SDS@valvoline.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

00-800-825-8654 / 001-859-202-3865

, ou appeler le SAMU en composant le +33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006
Valvoline™ INDUSTRY CALSUL MOLY 2
GRAISSE

Version: 3.0

Date de révision: 29.03.2023

Date d'impression: 05/07/2023

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2

H315: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1

H318: Provoque de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence : **Prévention:**

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:
Laver abondamment à l'eau.
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC
LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs
minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et
si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un
médecin.
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un
médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver
avant réutilisation.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivati
Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt
CALCIUM HYDROXIDE



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006
Valvoline™ INDUSTRY CALSUL MOLY 2
GRAISSE

Version: 3.0

Date de révision: 29.03.2023

Date d'impression: 05/07/2023

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Distillates (Petroleum), Hydrotreated Heavy Paraffinic	64742-54-7 265-157-1 649-467-00-8 01-2119484627-25- xxxx	Asp. Tox. 1; H304	>= 25 - < 40
Benzenesulfonic acid, 4-C10-13- sec-alkyl derivati	85536-14-7 287-494-3 05-2114643612-53- 0000, 05- 2114668720-45-0000, 05-2114691266-40- 0000, 05- 2114767133-50-0000, 05-2114660384-47- 0000, 05- 2114766712-43-0000, 05-2114690043-53- 0000, 05- 2114664466-39-0000, 05-2114692152-50-	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 1.470 mg/kg	>= 3 - < 5



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006
Valvoline™ INDUSTRY CALSUL MOLY 2
GRAISSE

Version: 3.0

Date de révision: 29.03.2023

Date d'impression: 05/07/2023

	0000, 05- 2114664452-48-0000, 05-2114722070-67- 0000, 05- 2114676344-43-0000, 05-2114689788-18- 0000, 05- 2114728102-62-0000, 05-2114768048-40- 0000, 05- 2114694399-26-0000, 05-2114693704-38- 0000, 05- 2114699305-38-0000, 05-2114697629-24- 0000, 05- 2114723331-62-0000, 05-2114676343-45- 0000, 05- 2114680648-33-0000, 05-2114767441-47- 0000, 05- 2114691034-51-0000, 05-2114668889-19- 0000, 05- 2114647810-49-0000, 05-2114697787-20- 0000, 05- 2114668050-56-0000, 05-2114668721-43- 0000		
Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt	1335202-81-7 01-2119560592-37- xxxx	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	>= 3 - < 5
HEXYLENE GLYCOL	107-41-5 203-489-0 603-053-00-3 01-2119539582-35- xxxx	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319	>= 2,5 - < 5
CALCIUM HYDROXIDE	1305-62-0 215-137-3	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)	>= 1 - < 2,5

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006
Valvoline™ INDUSTRY CALSUL MOLY 2
GRAISSE

Version: 3.0

Date de révision: 29.03.2023

Date d'impression: 05/07/2023

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- | | | |
|---------------------------------|---|---|
| Conseils généraux | : | S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance. |
| En cas d'inhalation | : | En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. |
| En cas de contact avec la peau | : | Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé. |
| En cas de contact avec les yeux | : | Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. |
| En cas d'ingestion | : | Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne PAS faire vomir.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- | | | |
|-----------|---|--|
| Symptômes | : | Aucun symptôme connu ou attendu. |
| Risques | : | Provoque une irritation cutanée.
Provoque de graves lésions des yeux. |

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- | | | |
|------------|---|--|
| Traitement | : | Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours. |
|------------|---|--|



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006
Valvoline™ INDUSTRY CALSUL MOLY 2
GRAISSE

Version: 3.0

Date de révision: 29.03.2023

Date d'impression: 05/07/2023

Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : gaz carbonique et monoxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006
Valvoline™ INDUSTRY CALSUL MOLY 2
GRAISSE

Version: 3.0

Date de révision: 29.03.2023

Date d'impression: 05/07/2023

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006
Valvoline™ INDUSTRY CALSUL MOLY 2
GRAISSE

Version: 3.0

Date de révision: 29.03.2023

Date d'impression: 05/07/2023

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
HEXYLENE GLYCOL	107-41-5	VLCT (VLE)	25 ppm 125 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				
CALCIUM HYDROXIDE	1305-62-0	TWA (Fraction alvéolaire)	1 mg/m3	2017/164/EU
Information supplémentaire: Indicatif				
		STEL (Fraction alvéolaire)	4 mg/m3	2017/164/EU
Information supplémentaire: Indicatif				
		VME (Fraction alvéolaire)	1 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				
		VLCT (VLE) (Fraction alvéolaire)	4 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006
Valvoline™ INDUSTRY CALSUL MOLY 2
GRAISSE

Version: 3.0

Date de révision: 29.03.2023

Date d'impression: 05/07/2023

concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : liquide

Odeur : Donnée non disponible

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point de fusion/point de congélation : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Inflammabilité : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Point d'éclair : > 260 °C
Méthode: Creuset fermé Cleveland

Température de décomposition : Donnée non disponible

pH : Non applicable

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : env. 480 mm²/s (40 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : non miscible



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ INDUSTRY CALSUL MOLY 2
GRAISSE

Version: 3.0

Date de révision: 29.03.2023

Date d'impression: 05/07/2023

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : env. 0,9 gcm³ (15,6 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Auto-inflammation : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides
Fluor
anhydride maléique
nitroparaffines
nitropropane



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ INDUSTRY CALSUL MOLY 2
GRAISSE

Version: 3.0

Date de révision: 29.03.2023

Date d'impression: 05/07/2023

Matières organiques
phosphore
Des bases fortes
Oxydants forts
agents réducteurs forts
eau

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Distillates (Petroleum), Hydrotreated Heavy Paraffinic:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 15 g/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5 g/kg

Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivati:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.470 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 1.470 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.
Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ INDUSTRY CALSUL MOLY 2
GRAISSE

Version: 3.0

Date de révision: 29.03.2023

Date d'impression: 05/07/2023

Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 4.445 mg/kg
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

HEXYLENE GLYCOL:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4.700 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 60 ppm
Durée d'exposition: 1 h
Atmosphère de test: vapeur
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

CALCIUM HYDROXIDE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 7.340 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Corrosif par inhalation.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Produit:

Résultat : Irritation sévère de la peau

Remarques : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

Composants:

Distillates (Petroleum), Hydrotreated Heavy Paraffinic:

Evaluation : Légère irritation passagère
Résultat : Légère irritation passagère

Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivati:

Espèce : Lapin
Résultat : Corrosif après 1 à 4 heures d'exposition



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006
Valvoline™ INDUSTRY CALSUL MOLY 2
GRAISSE

Version: 3.0

Date de révision: 29.03.2023

Date d'impression: 05/07/2023

Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Irritant pour la peau.

HEXYLENE GLYCOL:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Légère irritation passagère

CALCIUM HYDROXIDE:

Résultat	:	Irritant pour la peau.
----------	---	------------------------

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Produit:

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Composants:

Distillates (Petroleum), Hydrotreated Heavy Paraffinic:

Evaluation	:	Pas d'irritation des yeux
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux

Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivati:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Corrosif

Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Corrosif

HEXYLENE GLYCOL:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Irritant pour les yeux.

CALCIUM HYDROXIDE:

Evaluation	:	Corrosif
Résultat	:	Corrosif



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006
Valvoline™ INDUSTRY CALSUL MOLY 2
GRAISSE

Version: 3.0

Date de révision: 29.03.2023

Date d'impression: 05/07/2023

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivati:

Type de Test	:	Test de Maximalisation
Espèce	:	Cochon d'Inde
Evaluation	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

HEXYLENE GLYCOL:

Type de Test	:	Test de Maximalisation
Espèce	:	Cochon d'Inde
Evaluation	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivati:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de Ames
		Système d'essais: Salmonella typhimurium
		Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
		Résultat: négatif

HEXYLENE GLYCOL:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de Ames
		Système d'essais: Salmonella typhimurium
		Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
		Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006
Valvoline™ INDUSTRY CALSUL MOLY 2
GRAISSE

Version: 3.0

Date de révision: 29.03.2023

Date d'impression: 05/07/2023

Composants:

Distillates (Petroleum), Hydrotreated Heavy Paraffinic:

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

CALCIUM HYDROXIDE:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Distillates (Petroleum), Hydrotreated Heavy Paraffinic:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006
Valvoline™ INDUSTRY CALSUL MOLY 2
GRAISSE

Version: 3.0

Date de révision: 29.03.2023

Date d'impression: 05/07/2023

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Distillates (Pétroleum), Hydrotreated Heavy Paraffinic:

Toxicité pour les poissons	: LL50 (Poisson): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: EL50 (Invertébrés aquatiques): > 10.000 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: EL50 (Les algues): > 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 10 mg/l Espèce: Poisson
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 10 mg/l Espèce: Invertébrés aquatiques

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	: Non classé sur la base des informations disponibles.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé sur la base des informations disponibles.

Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivati:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 1,67 mg/l Durée d'exposition: 96 h
----------------------------	---



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006
Valvoline™ INDUSTRY CALSUL MOLY 2
GRAISSE

Version: 3.0

Date de révision: 29.03.2023

Date d'impression: 05/07/2023

	Type de Test: Essai en statique Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CL50 (Invertébrés aquatiques): > 1 - 10 mg/l Durée d'exposition: 96 h Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50 (Desmodesmus subspicatus): 127,9 mg/l Point final: Inhibition de la croissance Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire. NOEC (Desmodesmus subspicatus): 2,1 mg/l Point final: Inhibition de la croissance Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 1 mg/l Durée d'exposition: 28 jr Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin) Type de Test: Essai en dynamique Méthode: OCDE Ligne directrice 204 Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 1,18 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Type de Test: Essai en dynamique Méthode: OCDE Ligne directrice 211 Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	: Toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ INDUSTRY CALSUL MOLY 2
GRAISSE

Version: 3.0

Date de révision: 29.03.2023

Date d'impression: 05/07/2023

Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt:

Toxicité pour les poissons	: CL50 : > 1 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,23 mg/l Durée d'exposition: 72 jr Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 1,18 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	: Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Catégorie 2; Toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 3; Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long t

HEXYLENE GLYCOL:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 8.690 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en dynamique Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 5.410 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 429 mg/l Point final: Inhibition de la croissance Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	: Non classé sur la base des informations disponibles.
--	--



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006
Valvoline™ INDUSTRY CALSUL MOLY 2
GRAISSE

Version: 3.0

Date de révision: 29.03.2023

Date d'impression: 05/07/2023

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : **Non classé sur la base des informations disponibles.**

CALCIUM HYDROXIDE:

Toxicité pour les poissons : **CL50 (Gambusia affinis (Guppy sauvage)): 240 mg/l**
Durée d'exposition: **24 h**
Méthode: **Essai en statique**
Remarques: **Mortalité**

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : **Non classé sur la base des informations disponibles.**

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : **Non classé sur la base des informations disponibles.**

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivati:

Biodégradabilité : Résultat: **Facilement biodégradable.**
Biodégradation: **84 %**
Durée d'exposition: **28 jr**
Méthode: **OCDE Ligne directrice 301 A**

Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt:

Biodégradabilité : Résultat: **Facilement biodégradable.**

HEXYLENE GLYCOL:

Biodégradabilité : Inoculum: **boue activée**
Résultat: **Facilement biodégradable.**
Biodégradation: **81 %**
Durée d'exposition: **28 jr**
Méthode: **OCDE Ligne directrice 301F**

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivati:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Pow: **3,2**



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006
Valvoline™ INDUSTRY CALSUL MOLY 2
GRAISSE

Version: 3.0

Date de révision: 29.03.2023

Date d'impression: 05/07/2023

Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,89 (20 °C)

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ INDUSTRY CALSUL MOLY 2
GRAISSE

Version: 3.0

Date de révision: 29.03.2023

Date d'impression: 05/07/2023

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Eliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

Code des déchets : Le code de déchets doit être attribué par une discussion entre
l'utilisateur et l'entreprise de traitement de déchets.
Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:
13 02 05, huiles moteur, de boîte de vitesses et de
lubrification non chlorées à base minérale

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA_P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA_P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA_P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006
Valvoline™ INDUSTRY CALSUL MOLY 2
GRAISSE

Version: 3.0

Date de révision: 29.03.2023

Date d'impression: 05/07/2023

ADR	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Cargo)	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA_P (Passager)	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Non applicable

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Non applicable



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006
Valvoline™ INDUSTRY CALSUL MOLY 2
GRAISSE

Version: 3.0

Date de révision: 29.03.2023

Date d'impression: 05/07/2023

Surveillance médicale renforcée (R4624-18) : Le produit n'a pas de propriétés CMR

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
TSCA	: Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.
AIIC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
ENCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
PICCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
NZIoC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

Inventaires

AIIC (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TECI (Thaïlande), TSCA (USA)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H304	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006

Valvoline™ INDUSTRY CALSUL MOLY 2
GRAISSE

Version: 3.0

Date de révision: 29.03.2023

Date d'impression: 05/07/2023

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	: Danger par aspiration
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2017/164/EU	: Europe. Directive 2017/164/UE de la Commission établissant une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
2017/164/EU / STEL	: Valeur limite à court terme
2017/164/EU / TWA	: Valeurs limites - huit heures
FR VLE / VME	: Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	: Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n°



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006
Valvoline™ INDUSTRY CALSUL MOLY 2
GRAISSE

Version: 3.0

Date de révision: 29.03.2023

Date d'impression: 05/07/2023

1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Informations internes : 000000276744

Classification du mélange:

Skin Irrit. 2	H315
Eye Dam. 1	H318

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de
l'évaluation des produits
Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR